

À NOUS SEIZE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLÉ

NUMÉRO SPÉCIAL

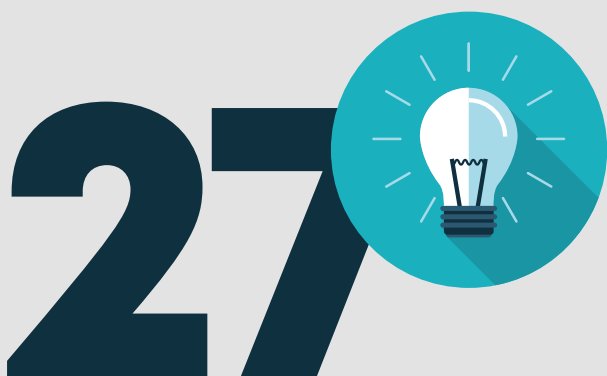
PROJET DE **TERRITOIRE** | 20**20** • 20**26**



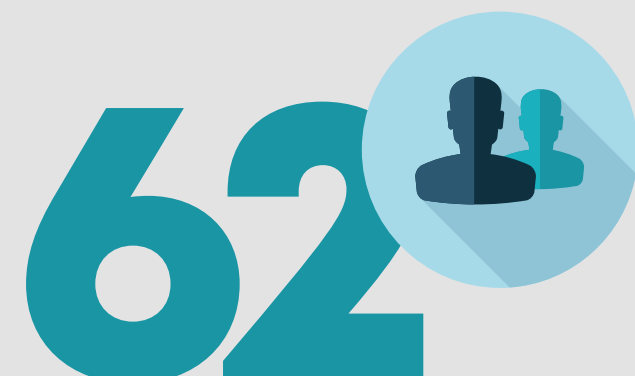
PILIERS
STRATÉGIQUES



ENJEUX



ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES



ACTIONS

N°52 • JANVIER 2022

www.cc-ribeauville.fr

AUBURE, BEBLENHEIM, BENNWIHR, BERGHEIM, GUÉMAR, HUNAWIHR, ILLHAEUSERN, MITTELWIHR, OSTHEIM, RIBEAUVILLÉ, RIQUEWIHR, RODERN, RORSCHWIHR, SAINT-HIPPOLYTE, THANNENKIRCH, ZELLENBERG



EDITO

Un projet très ambitieux

A l'issue d'une année de préparation, jalonnée par deux séminaires réunissant l'ensemble des élus et des directeurs de services, notre projet de territoire a été voté à l'unanimité, le 30 septembre dernier. Cela n'a pas empêché de nombreuses et légitimes discussions, mais l'accord final est le signe de l'engagement résolu de chacune et chacun à faire gagner collectivement notre Pays de Ribeauvillé. C'est un projet très ambitieux, que nous, les élus de la Communauté de communes, entendons mettre en œuvre pour améliorer la vie de tous nos concitoyens.

Le respect de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique comptent bien sûr parmi les principaux objectifs de ce projet. Je

voudrais illustrer ce point par deux exemples très concrets. La construction de notre nouveau siège d'ici 2024, indispensable compte tenu de la vétusté de notre installation actuelle, devra combiner sobriété énergétique et production d'énergies renouvelables. Même chose pour la piscine, ce qui permettra d'en diminuer les frais de fonctionnement.

La richesse apparente de notre territoire ne doit pas masquer une réelle faiblesse : notre démographie est en baisse. Un des objectifs de ce projet est d'inverser cette tendance, en nous appuyant sur deux de nos principaux atouts que sont le tourisme et l'accueil des entreprises, en évitant d'une part les écueils du surtourisme et d'autre part la surconsommation foncière.

Mais ce qui déterminera notre future réussite, c'est notre capacité à travailler ensemble. Le pacte financier et fiscal sur lequel est bâti notre projet doit nous permettre de mieux financer nos ambitions en tenant compte des besoins et des ressources de chaque commune du territoire. Afin de mieux partager les richesses entre les communes, nous allons inscrire au budget une ligne de solidarité. Elle permettra aux communes les moins bien dotées de continuer à aller de l'avant.

Nous réussirons ensemble grâce à une meilleure solidarité entre nous.

Umberto Stamile
Président de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

À NOUS
SEIZE

Directeur de la publication
Umberto Stamile, président de la Communauté de communes

Rédaction
Jean de Miscault

Conception graphique
Idaho

Photographies
Dites Cheese, Higelin photographe, Shutterstock

Imprimeur
Imprimerie Gyss
Parution - Janvier 2022
Bulletin tiré à 9 900 exemplaires.
ISSN 1291-1488.



Qu'est ce qu'un projet de territoire ?



Un projet de territoire vise à définir des orientations à moyen terme (10/15 ans), à hiérarchiser les interventions de la Communauté de communes, à définir des priorités et à déterminer les moyens financiers et humains en cohérence avec les choix effectués. Concrètement, c'est un projet global de développement, c'est-à-dire qu'il traite de tous les domaines qui font la vie d'un territoire : l'économie, les services à la population, le tourisme, l'environnement, l'habitat, la culture, les loisirs...

Il s'agit de déterminer les besoins du territoire et de la population de demain, de préciser les domaines d'intervention de notre collectivité territoriale, de définir ses priorités et de mettre en face un pacte fiscal cohérent. Une fois ces priorités définies, il s'agit de mettre en mouvement l'ensemble des forces vives et de traduire ce projet en un ensemble de propositions très concrètes et très simples.

Les réformes territoriales s'enchaînent depuis quelques années, posent la question du périmètre des

intercommunalités et de la répartition des compétences entre les communes et l'intercommunalité. La diminution des dotations de l'État aux collectivités nécessite d'examiner précisément quels services et quels investissements sont prioritaires, au travers d'un pacte fiscal et financier cohérent et en ayant le moins recours à l'impôt.

C'est la raison pour laquelle l'adoption du projet de territoire du Pays de Ribeaupillé est une étape importante dans la vie de la Communauté de communes, puisqu'il fixe l'avenir que nous souhaitons offrir à notre territoire et à ses habitants.

En ce sens, il est la marque et l'expression d'un volontarisme politique fort, visant à ne pas simplement prévoir l'avenir, mais à le rendre possible.

Il doit aussi naturellement permettre de renforcer la solidarité au sein du bloc communal et bien entendu être créateur de lien social.



La démarche méthodologique d'élaboration du projet de territoire mise en œuvre :

Ce projet a été le fruit d'une démarche participative mobilisant les élus communaux et communautaires.

La démarche a été la suivante :

- Dresser un portrait du territoire communautaire et mettre en lumière ses récentes évolutions à partir d'études externes, d'études conduites par notre collectivité et d'entretiens individuels et collectifs
- Identifier les enjeux transversaux de développement de la Communauté de communes
- Déterminer les valeurs et les orientations stratégiques de ce développement
- Esquisser une vision commune de l'avenir
- Présenter le plan d'actions, traduction opérationnelle et concrète du projet

Les 4 étapes d'élaboration :

- 1** Diagnostic Territorial
Décembre 2019 à mars 2020
- 2** Concertation Entretiens et Ateliers
Mars 2020 à mai 2021
- 3** Élaboration du plan d'actions
Mai 2021 à septembre 2021
- 4** Adoption du projet de Territoire
30 septembre 2021

Diffusion auprès du grand public

L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE EN CHIFFRES :

18 mois de concertation

100 entretiens avec les élus et partenaires du territoire : ateliers, séminaires, travaux en commissions...

1 adoption à l'unanimité

EN COURS D'ÉLABORATION

1 pacte financier et fiscal

1 schéma de mutualisation

3
PILIERS
STRATÉGIQUES

11
ENJEUX

27
ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES

62
ACTIONS

Les trois piliers fondateurs du projet de territoire



La réflexion collective portée par les élus de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé a abouti à un projet de territoire dont la vision est partagée par tous.

S'appuyant sur une volonté de renforcer l'attractivité du Pays de Ribeauvillé, cette stratégie repose sur un triptyque avec ses marqueurs clés d'une identité territoriale affirmée et de son développement futur.

1. CADRE DE VIE : Un territoire naturel authentique et préservé

Promouvoir un développement harmonieux garant du cadre de vie, c'est d'abord l'affirmation d'une volonté de contribuer au traitement des grands enjeux écologiques globaux au premier rang desquels se situe l'enjeu climatique.

Le territoire de la CCPR est composé de 4 unités paysagères : le Massif Vosgien, le vignoble, la plaine agricole et le Ried de l'III. Ces unités se succèdent selon un transept ouest-est représentatif d'une grande diversité de paysages qui sont les principaux atouts de l'attractivité de notre territoire.

Faire de l'identité paysagère du Pays de Ribeauvillé le socle du projet de territoire, c'est le défi que les acteurs de ce territoire souhaitent relever.

2. QUALITE DE VIE : Un territoire apprécié des touristes où il fait bon vivre et travailler

Œuvrer en faveur de la qualité de vie, c'est définir un modèle de développement territorial qualitatif au service de ses habitants et de ses visiteurs. C'est veiller au bien-être et au maintien de la bonne santé de chacun de ses habitants. Cette attention se déploie dans tous les secteurs : Le logement, la mobilité, la production et les échanges, l'alimentation, les loisirs...

Elle offre un cadre de vie apaisé qui se traduit par la préservation d'un patrimoine paysager, une connexion facile à la nature et à la biodiversité et l'accès pour tous aux services communautaires.

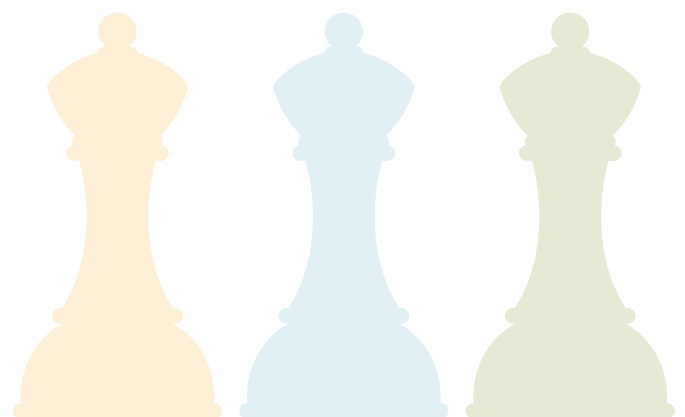
Par ailleurs, fort de ses cœurs de bourgs disposant encore de commerces et de services, le territoire doit s'organiser afin de répondre à quatre enjeux démographiques et d'aménagement majeurs : l'accueil constant de nouveaux ménages et d'entreprises, le vieillissement de la population, la limitation de la consommation des espaces agricoles et naturels et la promotion des modes de déplacement plus économes en énergie.

3. SOLIDARITE : Clé de voûte du projet partagé et moteur de la cohésion intercommunale

La solidarité est au fondement même du projet de territoire. Elle est un puissant moteur de la cohésion intercommunale, quelle que soit la taille des communes membres ou leurs richesses.

La coopération intercommunale est en effet - par nature - porteuse de cohérence et de solidarité sur le territoire, de dynamique dans l'impulsion et dans la mise en oeuvre des projets de développement local.

L'intercommunalité est ainsi devenue, au fil du temps, non seulement un espace de solidarité, mais également un instrument de péréquation financière, tant par la mise en oeuvre de mécanismes de solidarité fonctionnelle (compétences exercées / définition de l'intérêt communautaire) que fiscale (mutualisation des dépenses, redistribution...) ou organisationnelle (mutualisation).



PILIER 1

Cadre de vie

Un territoire naturel, authentique et diversifié

LES ENJEUX

Réussir la transition
énergétique et
climatique



Préserver et
mettre en valeur
l'environnement pour
un cadre de vie de
qualité



Relever le défi de la
gestion de l'eau

LES ACTIONS

Réduire la consommation d'énergie

- Réaliser le bilan énergétique du territoire
- Optimiser la gestion des bâtiments communautaires et communaux dans l'objectif de réduire la consommation énergétique
- Mettre en place une politique d'achat «responsable» en intégrant les critères environnementaux et énergétiques dans les marchés passés par la collectivité

Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire

- Développer l'usage local du bois-énergie
- S'appuyer sur un cadastre solaire pour inciter à l'installation de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques
- Faire un diagnostic afin d'identifier les projets potentiels

Réduire la production de déchets et lutter contre le gaspillage

- Valoriser les déchets alimentaires (compostage individuel et collectif ; collecte des biodéchets)
- Optimiser la collecte des déchets verts
- Réduire les déchets des ménages (extension des consignes de tri et Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

Poursuivre la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

- Renforcer la sensibilisation du jeune public en milieu scolaire et périscolaire
- Poursuivre la sensibilisation du grand public au travers des éco-activités

Préserver et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales

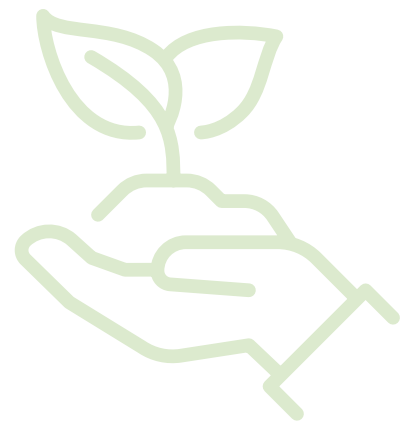
- Valoriser l'image du territoire comme un territoire où il fait bon vivre
- Développer les plantations favorisant la biodiversité (essences locales de haies, vergers, arbres de bout de parcelle...)
- Veiller à l'entretien et à la valorisation du paysage (lutte contre l'enfrichement en montagne, entretien et construction de murets en pierres sèches...)

La forêt face au changement climatique et aux risques d'incendies

- Création d'un plan intercommunal de sauvegarde

Organiser le transfert de la compétence eau et assainissement

- Réaliser l'étude préalable portant sur les aspects patrimoniaux, financiers, des modes de gestion afin de définir les modalités de transfert





« Nous devons faire très attention à notre environnement »

Pourquoi avoir fait de l'environnement et du cadre de vie le premier pilier du projet de territoire ?

Claude Huber : Tout simplement parce que le cadre de vie, c'est là où nous vivons. Aujourd'hui, si nous n'y prenons pas garde, il peut se dégrader rapidement. C'est un sujet qui a fait l'unanimité lors de nos réunions de travail pour la préparation du projet de territoire. Nous devons faire très attention à notre environnement autant urbain que rural. En ville, nous devons par exemple veiller à préserver des trames vertes, des espaces ombragés afin de mieux faire face au réchauffement climatique et aux canicules estivales. En dehors des villes, nous devons particulièrement veiller à la survie de nos massifs forestiers : la forêt est en grand danger ! Même si la plupart des forêts sont communales, nous pouvons imaginer un partenariat pour la replantation d'espèces appropriées ou le maintien de la biodiversité. Ensemble nous pouvons également mieux exploiter et utiliser la ressource bois. Nous gérons par exemple la piscine de Ribeauvillé : nous pourrions imaginer le recours à une énergie plus locale et moins carbonée.

« Financer les investissements d'isolation thermique »

Comment la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé peut-elle à sa petite échelle contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique ?

C. H. : La ressource forestière peut justement avoir un double effet : limiter les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la reforestation. Nous pouvons également utiliser toutes les toitures des bâtiments publics pour produire de l'énergie photovoltaïque, y compris en mutualisant avec les communes qui sont propriétaires de bien plus de bâtiments que nous : mairies, ateliers municipaux, écoles... En la matière, le pacte fiscal et financier programmé dans le projet de territoire pourrait aider les communes qui en ont le plus besoin à financer leurs investissements d'isolation thermique ou d'équipements photovoltaïques.

La Communauté de communes va prendre la compétence de l'eau en 2026. Que cela va-t-il changer pour les habitants ?

C. H. : Pour les habitants, on peut les rassurer : quand ils ouvriront le robinet, il y aura toujours de l'eau. Aujourd'hui les communes gèrent l'eau, depuis la captation jusqu'à la distribution en passant par l'assainissement. Certaines le font seules. D'autres se sont regroupées en syndicats intercommunaux, certaines utilisent l'eau de source, d'autres consomment l'eau de la nappe phréatique, voire même les deux... En 2026, conformément à la loi NOTRe, la Communauté de communes en aura la responsabilité. D'ici là et dès 2022, nous allons réaliser une étude la plus précise possible sur l'état des lieux dans chaque commune. Nous devons y travailler dès maintenant afin d'être prêts en 2026 et pouvoir offrir à nos habitants une qualité de service conforme aux exigences de notre territoire, au prix le plus avantageux.

COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE

De quel territoire rêvez-vous en 2030 ?

C. H. : Les habitants sont toujours très attachés à leur commune. Pour autant, dans le territoire de la Communauté de communes, nous devons veiller à mutualiser tout ce qu'il est possible de faire ensemble. C'est vrai dans beaucoup de domaines : l'enfance, la jeunesse, l'habitat, le tourisme... Dans mon secteur de compétence, je pense à la gestion des déchets, qui a été la première compétence partagée au niveau de l'intercommunalité et pour laquelle nous avons déjà fait beaucoup. Mon rêve, ce sont des communes épanouies et proches de leurs habitants, au sein d'une communauté solidaire.

PILIER 2

Qualité de vie

LES ENJEUX

Renforcer les facteurs d'attractivité et de développement

- Stimuler et renforcer la dynamique économique et le développement des activités et des emplois

LES ACTIONS

Définir un modèle de développement en cohérence avec la préservation des qualités de l'environnement et contribuant au maintien des services et commerces sur tout le territoire

- Consolider nos cœurs de compétences en tant qu'Intercommunalité de Services
- Maison France Services et Guichet unique pour l'habitat et de la rénovation énergétique
- Maintien et développement du commerce de proximité

Consolider et développer le Service Enfance de manière à répondre aux besoins des familles

- Aménagement et construction de bâtiments notamment à Guémar et Bergheim
- Augmentation du nombre d'AMATS par la valorisation du métier et création d'une structure Relais Petite Enfance pouvant accueillir du public pour les animations
- Travail en partenariat de manière à intégrer davantage les enfants et les jeunes dans leur territoire (associatifs, prévention, écoles, collèges, lycée, projets intergénérationnels, entreprises, formations, stages...)
- Développer des services de soutien à la parentalité (création d'un lieu d'accueil Parents Enfants)
- Réflexion sur la mise en place de moyens en faveur de la tranche d'âge 11-17 ans avec la création d'un service Jeunesse
- Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil à tous les enfants : réflexion autour de la mise en place d'horaires atypiques
- Création d'une ludothèque en continuité avec les malles intercommunales déjà existantes et projets financés par les partenaires CAF / DDCSPP/PMI,... (malles bien être, jeux de société, sécurité routière, sport, camping....)

- Favoriser l'inclusion - Poursuivre le travail en direction de l'accueil des enfants «différents» ou en situation de handicap

Mettre en place une politique communautaire en matière d'habitat favorisant la croissance démographique et résidentielle et en améliorant le parcours résidentiel de la population installée sur le territoire

- Lutter contre les logements vacants
- Soutien à la requalification du bâti existant en lien avec les partenaires

Corriger l'impact du surtourisme sur la capacité de la CCPR à pouvoir proposer aux habitants un parcours résidentiel / à accueillir de nouveaux habitants

- Meublés de tourisme : réflexion pour une extension de la mise en œuvre du numéro d'enregistrement à tout le territoire

Promouvoir le territoire et valoriser son identité

- Définir un positionnement marketing de la CCPR pour affirmer son identité - Créer une marque
- Mieux communiquer auprès des communes et de la population pour renforcer le sentiment d'appartenance
- Identifier des acteurs et opérateurs culturels rayonnant sur le territoire et les solliciter ou les accompagner dans des actions à l'échelle de la CCPR. Réfléchir à une mise en réseau dans des collaborations ponctuelles ou pérennes et labelliser les actions au titre de la CCPR

Construire un projet touristique

- Elaborer un Schéma de développement touristique
- Développer les sentiers GEOVINO, pédestres, vélos et VTT
- Événementiel : Mini Slow Up et événement œnotouristique

Créer de nouvelles capacités d'accueil pour les entreprises tout en veillant à une répartition équilibrée de l'activité sur le territoire

- Création de ZAE
- Développer les services proposés par la Pépinière d'entreprises
- Identifier le foncier disponible à vocation économique sur le territoire

Mettre en place une stratégie de communication pour le développement économique du territoire

- Créer un portail web économique du territoire
- Optimiser la communication digitale et développer la présence sur les réseaux sociaux

Jean-Louis Christ ,
1^{er} Vice-Président, Chargé de la commission
Attractivité et Développement Économique



« Nous allons favoriser les relocalisations économiques »

Un territoire apprécié des touristes et où il fait bon vivre et travailler

Diversifier et améliorer l'offre en mobilité pour un territoire connecté



Promouvoir une offre sportive orientée vers le bien-être, la santé, la nature et les loisirs



Conforter la culture comme vecteur d'éveil citoyen et de lien social

Développer des modes de déplacement plus économes en énergie

- Installer des bornes de recharge électriques pour les voitures et vélos
- Définir un maillage des voies douces pour desservir le territoire en lien avec la Collectivité européenne d'Alsace
- Valoriser le covoiturage

Faire de la Piscine des Trois Châteaux un acteur du « sport santé » pour toutes les générations

- Intégrer les dispositifs existants et la stratégie nationale sport santé 2019-2024
- Développer une offre de service adaptée et attractive pour tous les usagers de la piscine, ainsi que l'événementiel sportif

Développer le réseau des bibliothèques

- Création d'une ludothèque intercommunale en partenariat avec le service Enfance-Jeunesse
- Pass culturel intercommunal
- Aide au développement du public adulte par la médiation, la formation et l'animation

INTERVIEW • Jean-Louis Christ

Est-il possible de concilier développement économique et développement durable ?

Jean-Louis Christ : Oui, c'est avant tout une question de volonté. Après les vagues de délocalisations que nous avons connues, nous devons tout mettre en œuvre afin de favoriser les relocalisations. Les délocalisations sont très coûteuses en termes d'emplois mais aussi d'environnement en raison de la masse de transports qu'elles ont générée d'un bout à l'autre de la planète. Cela nécessite de disposer de zones d'activité économique qui privilégient la production locale. Nous devons aussi veiller à faciliter la coopération interentreprises par exemple pour mieux mutualiser les mobilités domicile-travail et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports.

La raréfaction du foncier constitue un vrai frein pour les entreprises et l'habitat. Comment comptez-vous y remédier ?

J.-L. C. : En ce qui concerne les entreprises, nous devons mieux optimiser leur installation sur notre territoire. Cela veut dire que nous devons établir un meilleur rapport entre la surface dont a besoin l'entreprise et la création d'emplois qu'elle envisage. Nous refuserons les entreprises de logistique très gourmandes en espace et assez peu créatrices d'emplois, quand elles n'en détruisent pas. Pour le logement, nous devons faire connaître les différentes aides dont peuvent bénéficier les particuliers, notamment par la création d'un bureau unique, pour pouvoir réhabiliter les logements anciens.

« Un tourisme acceptable par la population »

Comment conjuguer développement touristique et risque du surtourisme ?

J.-L. C. : Nous avons vu ailleurs en France et en Europe les dégâts que peut causer la surconsommation touristique. Le développement des gîtes dans certaines communes, comme à Riquewihr ou Ribeauvillé, a contribué à faire flamber le prix des loyers et à rendre presque inaccessible le logement de la classe moyenne qui se voit contrainte d'aller ailleurs pour trouver un logement adapté à ses finances. Cela peut aller jusqu'à créer de l'animosité chez les habitants. Nous devons être particulièrement vigilants lors du changement de destination d'un bien immobilier demandé par les propriétaires : nous avons commencé à le faire. Quant au développement touristique, nous préconisons un tourisme familial, de séjours de plus longue durée et qui partage du lien social, le rendant plus acceptable par la population.

Comment la Communauté de communes peut-elle répondre aux nouvelles exigences de mobilité ?

J.-L. C. : Nous réfléchissons à la mise en place de nouvelles offres de mobilité : création de parkings de covoiturage, transports en commun de village à village. Nous allons encourager la mise en place de bornes électriques tant pour les voitures que pour les vélos. Nous envisageons également la mise à disposition de voitures électriques pour les touristes.

Mener des actions de soutien à la langue régionale et en faire un levier pour la mixité générationnelle

- Former les personnels de l'enfance à l'animation bilingue
- Cycle d'animation « clé en main » dans le réseau des bibliothèques

Développer la connaissance et l'intérêt du public pour son patrimoine local et son cadre de vie

- Création d'un événement intercommunal rassemblant touristes et locaux

REDISTRIBUTION DES RICHESSES

Comment rêvez-vous le territoire en 2030 ?

J.-L. C. : Je le vois avec davantage de solidarité. C'est pourquoi notre projet vise à réduire les inégalités économiques et sociales. Cela passe par une meilleure redistribution des richesses liées à l'activité économique et une meilleure régulation des flux touristiques sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'éviter le tourisme de masse qui peut devenir une plaie pour la population.

PILIER 3

Solidarité

Clé de voûte du projet partagé et moteur de la cohésion intercommunale

LES ENJEUX

Améliorer la double relation, politique et technique, entre communes et Communauté de communes

Donner à la CCPR les moyens de ses ambitions

Organiser la solidarité au sein du bloc communal

LES ACTIONS

Créer un esprit communautaire, de partage et d'échange

- Organiser des rencontres régulières entre le Président et les communes, entre toutes les communes, entre les services...

Clarifier les règles de gouvernance et les champs de compétences respectifs

- Veiller à la lisibilité et la visibilité de l'action communautaire

Se connecter à son territoire

- Acquisition et déploiement d'une application mobile d'information intercommunale

Structurer les services communautaires

- Construction d'un nouveau siège

Doter les services communautaires des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet politique

- Identifier les compétences à renforcer et créer les postes correspondants
- Renforcer l'expertise technique et l'ingénierie au service des communes
- Définir l'organigramme des services en adéquation avec les axes prioritaires du projet de territoire
- Développer la mutualisation

Interroger la production et la répartition des richesses entre communes et intercommunalité

- Penser le financement du projet de territoire : élaborer et adopter un Pacte financier et fiscal

Définir le rôle péréquisiteur de la CCPR

- Mettre en place des mesures de soutien aux communes



« Redoubler d'efforts pour faire adhérer les citoyens au projet intercommunal »

Comment faire adhérer les élus municipaux mais aussi les citoyens de chacune des 16 communes au projet intercommunal ?

François Serbont : C'est d'abord un choix politique majeur. Au début du mandat, lors de l'installation du Conseil, le Président en avait appelé à une indispensable symbiose entre l'Assemblée, la Gouvernance et les Services communautaires pour conduire la destinée du Pays de Ribeaupillé. Ainsi, forts de leur conception d'une intercommunalité partagée, le Président et l'ensemble des élus ont depuis toujours été soucieux de promouvoir une gouvernance au service du Territoire et de sa population ; une gouvernance en toutes circonstances garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. Par ailleurs, pour favoriser une meilleure circulation de l'information, les convocations, rapports et comptes rendus des réunions de la Communauté de communes sont adressés par voie électronique à tous les élus des conseils municipaux des communes. Vis-à-vis des citoyens, nous redoublons d'efforts pour donner de la lisibilité et de la visibilité à l'action communautaire. Outre notre présence sur les réseaux sociaux notamment, nous déploierons début d'année prochaine une application citoyenne : pour être encore plus proches ! Il est en effet important de rappeler que la Communauté de communes c'est d'abord des services rendus à la population au plus près de la vie quotidienne : l'enfance, la mobilité, l'économie, la piscine, la gestion des déchets...

Le projet de territoire met souvent en avant le terme de mutualisation. Concrètement, ça veut dire quoi ?

F. S. : L'idée est simple : faire ensemble ce que nous ne pouvons pas faire seul, pour une réactivité et une plus grande efficacité de l'action publique. Au-delà du contexte de raréfaction des ressources budgétaires, une organisation mutualisée doit permettre d'optimiser le niveau d'expertise et d'ingénierie, au profit de l'ensemble des communes membres et des services de proximité. Je peux citer deux exemples. Chaque commune fait des achats : fournitures, services, travaux... Cela nécessite de passer des marchés publics. Or, certaines communes n'ont pas forcément la compétence en interne. L'idée pourrait être de recruter un acheteur public dont nous partagerions le coût. Même chose en matière informatique : plutôt que de développer chacun de son côté ses propres outils, réseaux et infrastructures, nous pourrions davantage travailler ensemble et ainsi réaliser des économies d'échelle.

Le projet évoque la construction d'un nouveau siège pour la Communauté de communes et la réorganisation des services. Pouvez-vous nous en dire plus ?

F. S. : Le siège existant, situé dans les locaux de la piscine, n'est plus adapté et est devenu trop exigu pour installer l'ensemble des services, surtout si la Communauté de communes était amenée à assumer de nouvelles compétences. Le nouveau siège permettra aussi d'accueillir la Maison France Services ou des permanences de nos partenaires comme l'ADIL par exemple. Il s'agit de réunir au même endroit l'intégralité des services que nous proposons et de disposer d'une administration rassemblée, organisée et totalement dédiée à la mise en œuvre du projet de territoire.



« MIEUX RÉPARTIR LA RESSOURCE FISCALE »

Qu'est-ce que le pacte fiscal et financier dont parle le projet de territoire ?

F. S. : Comme la mutualisation, c'est un des leviers qui nous permettra de mettre en œuvre le projet : il nous en donnera les moyens financiers. La mise en place d'un pacte financier et fiscal constitue une réelle opportunité pour renforcer et repenser la solidarité au sein du bloc communal. Aujourd'hui, du fait de la contrainte financière qui s'accroît, l'enjeu du futur pacte financier et fiscal sera de maîtriser la coordination du levier fiscal entre communes et l'intercommunalité, optimiser les ressources qui se raréfient et assurer la bonne adéquation des ressources avec les compétences exercées et plus largement donc avec le projet de territoire.

Les citoyens doivent-ils s'attendre à des hausses d'impôt ?

F. S. : Les communes et la CCPR ont le même contribuable. Il est donc nécessaire que nous nous entendions. Dans un premier temps, la question n'est pas tant celle de l'augmentation des impôts que celle de la recherche de la meilleure répartition possible de la ressource fiscale entre nous, pour que les communes et la Communauté de communes continuent à se développer ensemble.

Zoom sur 6 actions phares initiées dès 2021

1. Une application citoyenne pour tout savoir en temps réel



Harmoniser les applications citoyennes déjà déployées répond au souhait des élus de développer le sentiment d'appartenance au territoire, de renforcer le lien social et d'améliorer la communication.

Courant janvier, l'application citoyenne **IntraMuros** sera téléchargeable et permettra aux habitants des communes de Aubure, Bennwihr, Bergheim, Hunawihr, Mittelwihr, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, St-Hippolyte et Zellenberg de partager les informations émises par les mairies, les commerçants et les associations, de connaître les manifestations sur le territoire du Pays de Ribeauvillé et d'être alertés des dernières informations en temps réel.

2. Se donner les moyens de ses ambitions

Élaboration d'un pacte financier, fiscal et de solidarité pour soutenir le projet de territoire.

Celui-ci permet d'évaluer les capacités financières du bloc communal à mener à bien les projets des communes et de la Communauté de communes. Pour ce faire, la CCPR a mandaté le cabinet Stratorial pour analyser la situation et disposer d'une approche opérationnelle indépendante. Le rendu de l'analyse, prévue pour le 1^{er} semestre 2022, permettra de hiérarchiser et prioriser les projets.



3. La piscine des 3 Châteaux devient un acteur du sport santé



L'activité aquatique est le troisième sport le plus pratiqué en France derrière la randonnée pédestre et le cyclisme. Face à ce constat, la piscine des 3 Châteaux souhaite accompagner tout un chacun pour que la pratique de la natation soit source de bien-être, pour redonner du sens à la pratique

et aux apprentissages de la natation et répondre aux enjeux de santé. Dès la rentrée 2021, les horaires ont été réorganisés pour mieux accueillir les scolaires et des créneaux dédiés aux conseils sont proposés aux nageurs. Ces accompagnements spécifiques vont encore être renforcés et de nouvelles animations seront proposées pour y ajouter un volet ludique et plaisir.

4. La construction d'un nouveau siège



Pour pouvoir réunir l'intégralité des services en un même lieu et pouvoir y accueillir de nouvelles compétences, les élus ont choisi de construire un nouveau siège plus grand et plus fonctionnel. Un marché sera lancé très prochainement au travers d'un concours d'architecture. Le projet devrait être terminé en 2024.

5. Accompagner l'enfant de sa naissance à sa majorité

La politique de l'enfance fait partie des priorités de la CCPR. L'ensemble des pistes de réflexion pour soutenir la parentalité sera étudié : augmenter le nombre de places en structure d'accueil collectif ou individuel, lieu d'accueil Parents-Enfants, Service Jeunesse, meilleure intégration des jeunes dans leur territoire.



6. Des aménagements pour préserver la biodiversité

Pour répondre aux attentes des élus, le GERPLAN (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain) a été redynamisé. Ce dispositif de soutien technique et financier visant à développer une politique originale d'aménagement des territoires, réfléchi et construite avec les acteurs locaux, accompagnera différents projets en 2022.

